

NEWSLETTER

Sophie PANTEL, Députée de la Lozère - Serge Gayssot, suppléant

N°14 - Mai 2026

Pour rappel, si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, vous pouvez vous [désinscrire en cliquant sur ce lien](#).

Édito

Chères Lozériennes, chers Lozériens,

Les mois d'avril et de mai ont été particulièrement dense à l'Assemblée nationale. Les dernières semaines ont été marquées par l'examen de plusieurs textes importants pour nos territoires ruraux et de montagne, notamment la proposition de loi Montagne et le projet de loi d'Urgence agricole.

La **proposition de loi Montagne** a permis de remettre au cœur du débat les enjeux propres à nos territoires : maintien des services publics, notamment de nos classes, accès aux soins, gestion de l'eau, développement de l'agriculture de montagne ou encore préservation d'un urbanisme adapté à nos réalités locales. Les débats ont été nourris et plusieurs avancées ont été obtenues afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires de montagne.

Parallèlement, l'Assemblée nationale a examiné le **projet de loi d'Urgence agricole**, auquel nous consacrons un dossier spécial dans cette newsletter. Ce texte comporte plusieurs mesures attendues par le monde agricole afin de répondre aux difficultés auxquelles les exploitants sont confrontés au quotidien.

Le mois de mai a également été rythmé par le **Printemps de l'évaluation en Commission des finances**. Cet exercice essentiel de contrôle parlementaire permet d'interroger les membres du Gouvernement sur l'action conduite dans le cadre de leurs responsabilités et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques. Dans ce cadre, je présenterai dans les prochaines semaines **mon rapport consacré à la valeur du sauvé en matière de sécurité civile** rédigé avec Damien MAUDET, député de la Haute-Vienne.

Enfin, après la clôture de la commission d'enquête sur la sécurité sociale, je poursuis mon engagement sur plusieurs sujets structurants. J'ai été nommée pour les six mois à

venir **membre de la mission d'information sur le maillage scolaire à l'épreuve du défi démographique**, un enjeu majeur pour l'avenir de nos écoles rurales. J'ai également été désignée **co-rapporteuse du projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales**, un texte particulièrement attendu par les élus locaux.

Je reste pleinement mobilisée pour porter la voix de la Lozère à l'Assemblée nationale et défendre les intérêts de notre territoire. Je préfère participer à apporter des réponses aux problématiques de nos concitoyens, même incomplètes que de voter contre systématiquement, par posture.

Bien à vous,
Sophie Pantel

[Voir les mesures de la loi Montagne en détail](#)

Le dossier - Spécial Projet de loi Urgence Agricole

Projet de loi Urgence Agricole

Les agriculteurs lozériens font face, comme partout ailleurs, à de nombreuses difficultés qui ne cessent de s'accumuler. Pour affronter en partie cette crise que rencontre l'agriculture française et notamment l'agriculture lozérienne, **une loi d'urgence agricole a été mise à l'ordre du jour afin de répondre à certaines préoccupations.**

Si nous avons œuvrés pour l'obtention de certaines dispositions permettant une amélioration des conditions de la production agricole, nous n'avons toutefois pas encore obtenu l'aboutissement de toutes les mesures. Même si la succession de trois lois différentes, relatives à l'agriculture, sur ces trois dernières années témoignent de l'inexistence d'une vision claire quant aux politiques à mettre en œuvre sur ces questions, il n'en demeure pas moins, que ce texte sur certains sujets permet quelques avancées.

[Voir les avancées en détail](#)

Lieutenants de louveterie : des avancées concrètes obtenues à l'Assemblée nationale

À l'occasion de l'examen du projet de loi d'urgence agricole, j'ai porté, avec mes collègues **Jean-François Rousset et Marc Fesneau**, plusieurs amendements visant à mieux reconnaître et sécuriser

Prédation : des avancées pour mieux protéger les éleveurs

Plusieurs mesures importantes ont été adoptées afin de **renforcer les moyens de lutte contre la prédation** et de mieux répondre aux difficultés rencontrées quotidiennement par les éleveurs, j'ai d'ailleurs pu voter plusieurs amendements en ce sens.

l'engagement des lieutenants de louveterie.

Ces avancées s'inscrivent dans un travail engagé depuis plusieurs mois. J'avais en effet **déposé une proposition de loi visant à créer un véritable statut pour les lieutenants de louveterie** afin de mieux reconnaître leur rôle au service des territoires ruraux. Dans ce cadre, j'ai conduit de nombreux échanges avec les ministères concernés – notamment ceux de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Transition écologique – ainsi qu'avec les représentants de la louveterie. J'ai également eu l'occasion d'évoquer directement ce sujet lors d'**une réunion de travail avec le ministre de la Transition écologique**.

Adoptées par l'Assemblée nationale, ces mesures permettent notamment de **reconnaître dans la loi leur statut de bénévoles participant à une mission de service public**, de faciliter la conciliation entre leur engagement et leur activité professionnelle, et de clarifier leurs conditions de recrutement.

Le texte prévoit également **une simplification des procédures administratives** afin de permettre des interventions plus rapides et plus efficaces, notamment dans les situations d'urgence liées à la prédation.

Enfin, plusieurs dispositions viennent **sécuriser juridiquement leurs missions, améliorer leur équipement et renforcer les moyens mis à leur disposition par l'État**.

Ces avancées constituent **une reconnaissance attendue de longue date par les acteurs du monde rural** et par les lieutenants de louveterie eux-mêmes. Elles traduisent concrètement le travail mené depuis plusieurs mois pour faire évoluer leur statut et leur donner les moyens d'exercer pleinement leurs missions. Je resterai pleinement

Le texte prévoit notamment **une meilleure connaissance de la population de loups**, une simplification des démarches administratives liées aux tirs de défense et aux constats de prédation, ainsi qu'une plus grande réactivité des services de l'État.

Des avancées significatives ont également été obtenues pour les élevages les plus exposés, avec la **reconnaissance des zones difficilement protégeables**, la possibilité d'adapter davantage les prélèvements aux réalités locales et l'extension des dispositifs de défense dans certains espaces naturels.

Enfin, plusieurs dispositions visent à **sécuriser juridiquement les éleveurs lorsqu'ils protègent leurs troupeaux**, tout en leur permettant de disposer d'outils plus adaptés aux interventions de nuit.

Ces mesures constituent des réponses concrètes aux attentes du monde agricole. Je resterai particulièrement vigilante au cours de la navette parlementaire afin qu'elles soient maintenues jusqu'à l'adoption définitive du texte.

[Voir les mesures en détail](#)

Mieux protéger nos agriculteurs face à la concurrence déloyale

Une avancée importante a été adoptée afin de **mieux protéger les producteurs français et européens face à une concurrence ne respectant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales**.

Cette disposition prévoit d'**interdire à la commande publique l'achat de certains produits importés lorsque leurs conditions de production ne respectent pas les normes imposées aux agriculteurs européens**.

mobilisée afin qu'elles soient maintenues et consolidées lors de la poursuite de l'examen du texte.

[Voir les mesures en détail](#)

Mieux protéger les récoltes face au gel

Nous avons obtenu la reconnaissance de la **spécificité de l'aspersion antigel**, qui sera désormais distinguée de l'irrigation estivale dans la gestion des ressources en eau.

Cette évolution permettra de **mieux prendre en compte les besoins des agriculteurs et maraîchers confrontés aux épisodes de gel tardif**, particulièrement destructeurs pour certaines productions. L'aspersion antigel ne sera ainsi plus soumise de la même manière aux restrictions d'eau mises en place en période de sécheresse.

Dans un contexte de **dérèglement climatique croissant**, cette mesure contribue à sécuriser les récoltes et à donner aux exploitants des moyens adaptés pour protéger leur production, tout en simplifiant certaines contraintes administratives.

Eau : des évolutions importantes pour les territoires ruraux

Plusieurs mesures ont été adoptées pour faciliter la gestion de l'eau et sécuriser les projets de stockage mixtes nécessaires à l'agriculture, à l'AEP et à la défense incendie.

Le texte prévoit notamment **une simplification des procédures pour les retenues d'eau, un renforcement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et une meilleure prise en compte des besoins liés au changement climatique.**

Cette mesure contribuera à **renforcer la transparence sur l'origine et les conditions de production des aliments consommés**, notamment dans la restauration collective et les cantines scolaires.

Je resterai pleinement mobilisée pour défendre **nos productions locales, la qualité de notre alimentation et une concurrence plus équitable pour les agriculteurs qui respectent des normes parmi les plus exigeantes au monde.**

Préserver les terres agricoles au profit des agriculteurs

Afin de lutter contre certaines pratiques d'**accaparement des terres agricoles**, de nouvelles dispositions renforcent les moyens d'action de la SAFER face aux stratégies permettant de contourner les mécanismes de contrôle existants.

Ces évolutions permettront notamment de **mieux encadrer certains montages contractuels utilisés pour prendre le contrôle de productions agricoles**, et de favoriser l'installation ou le maintien d'exploitants locaux lorsque l'intérêt du territoire le justifie.

Cette mesure répond à un enjeu essentiel : **préserver le foncier agricole, soutenir le renouvellement des générations et garantir que les terres restent au service de celles et ceux qui les cultivent.**

Pour les territoires ruraux et de montagne comme la Lozère, ces dispositions peuvent constituer des avancées importantes pour sécuriser l'accès à la ressource en eau. Elles appellent toutefois à la vigilance afin de **préserver la concertation locale, garantir une gestion équilibrée des usages et maintenir la place des collectivités dans les décisions.**

Le texte poursuivra désormais son parcours parlementaire avant son adoption définitive.

Dossiers d'actualité

RN88 entre l'A75 et Barjac : une concertation publique ouverte jusqu'au 12 juillet

L'État a engagé une **nouvelle étape dans le projet d'aménagement de la RN88 entre l'A75 et Barjac**, un axe stratégique pour la desserte de Mende et plus largement pour le développement de la Lozère.

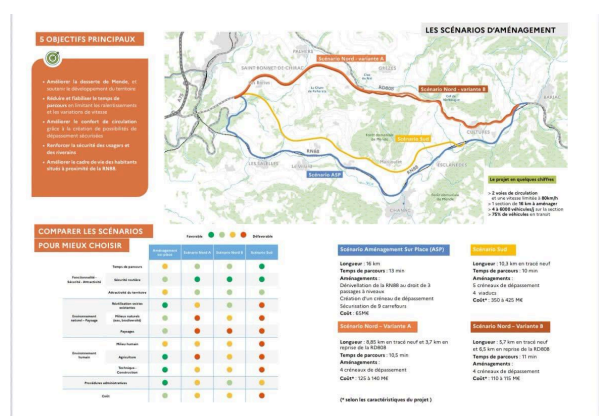
Afin d'associer pleinement les habitants, les élus, les acteurs économiques et l'ensemble des usagers à la réflexion, une concertation préalable du public est organisée du **1er juin au 12 juillet 2026**, sous l'égide d'une garante indépendante désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Ce projet poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- améliorer la desserte de Mende et l'attractivité du territoire ;
- réduire et fiabiliser les temps de parcours ;
- renforcer le confort de circulation ;
- améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

Durant toute la période de concertation, chacun pourra

RN88 : la concertation se poursuit pour le tronçon Barjac-Romardiès



La concertation préalable concernant le projet d'aménagement du tronçon **Barjac–Romardiès de la RN88** se poursuit. Cette opération vise à répondre à plusieurs enjeux majeurs pour notre territoire : **améliorer la desserte de Mende, renforcer la sécurité des usagers, réduire les temps de parcours et améliorer les conditions de circulation sur cet axe structurant de la Lozère.**

Plusieurs scénarios sont aujourd'hui étudiés. Ils prévoient soit des aménagements sur le tracé existant, soit la création de nouveaux tronçons

s'informer sur les différents scénarios étudiés, participer aux réunions publiques organisées sur le territoire et faire connaître ses observations ou ses propositions.

Cette démarche constitue une étape importante pour permettre aux habitants et aux acteurs locaux de s'exprimer sur un projet structurant pour l'avenir de la Lozère. Les contributions recueillies alimenteront les réflexions de l'État avant les décisions qui seront prises sur la suite du projet.

Retrouvez dans le courrier ci-dessous l'ensemble des informations relatives à cette concertation, notamment le calendrier des réunions publiques, les permanences organisées sur le territoire et les modalités de participation du public.

[Voir le courrier](#)

Des travaux pour pérenniser la ligne Béziers-Saint-Chély-d'Apcher

SNCF Réseau poursuit en 2026 les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Béziers – Saint-Chély-d'Apcher afin d'en améliorer la fiabilité et de pérenniser cette desserte essentielle pour nos territoires.

Près de 4,2 millions d'euros sont investis cette année, principalement financés par l'État, pour réaliser des opérations de sécurisation et de rénovation sur plusieurs ouvrages d'art et infrastructures situés le long de la ligne.

Afin de mener certains de ces chantiers, **les circulations ferroviaires sont interrompues du 1er juin au 3 juillet 2026**. Des solutions de substitution sont mises en place par les opérateurs de transport pour les voyageurs.

Ces travaux constituent une bonne nouvelle pour l'avenir de cette ligne structurante pour la Lozère, dont le maintien et la modernisation sont

permettant de fluidifier la circulation et de créer des possibilités de dépassement sécurisées.

Chaque option présente des avantages et des impacts différents, notamment en matière de coût, d'environnement, d'insertion paysagère ou encore d'aménagement du territoire. La phase de concertation a précisément pour objectif de permettre aux habitants, aux élus et aux acteurs locaux de s'exprimer avant que le choix définitif ne soit arrêté.

L'amélioration de la RN88 constitue un enjeu essentiel pour le désenclavement de la Lozère, la sécurité des déplacements du quotidien et l'attractivité économique de notre département. Je resterai particulièrement attentive à la poursuite de ce dossier stratégique pour notre territoire.

Des échanges concrets pour le sport en Lozère



J'ai été reçue par **Marina Ferrari, ministre des Sports**, pour un temps d'échange consacré aux enjeux du sport dans nos territoires, aux côtés du CDOS de Lozère en présence de Cathy Trauchessec, de la secrétaire générale du CDOS Séverine Marcillac, ainsi que de Michel Valette en visioconférence.

Nous avons évoqué les **Jeux olympiques d'hiver 2030** et les opportunités qu'ils peuvent représenter pour un territoire de moyenne montagne

indispensables à l'attractivité et au désenclavement de notre territoire.

Voir le courrier qui détaille les travaux

Gendarmerie : préserver la proximité dans nos territoires ruraux

La publication récente d'un rapport de la Cour des comptes sur l'organisation territoriale de la gendarmerie nationale appelle à **une vigilance particulière pour les territoires ruraux et de montagne comme la Lozère.**

Partant du constat que les évolutions démographiques ont modifié la répartition de la population sur le territoire, la Cour des comptes estime que le maillage actuel de certaines brigades ne correspond plus toujours aux réalités d'aujourd'hui. Elle préconise ainsi une réorganisation reposant davantage sur **la mutualisation des moyens, le regroupement de certaines unités et le développement d'équipes plus mobiles.**

Si ces propositions visent à améliorer l'efficacité opérationnelle de la gendarmerie, elles soulèvent également des interrogations légitimes pour des départements comme la Lozère, caractérisés par **une faible densité de population, de fortes contraintes géographiques et des distances importantes entre les communes.**

Dans notre département, la gendarmerie ne se résume pas à une mission de sécurité. Elle constitue **un service public essentiel, un interlocuteur quotidien pour les élus locaux et une présence humaine indispensable dans les territoires les plus isolés.** La proximité des brigades joue un rôle déterminant, notamment lors des situations d'urgence, des crises

comme la Lozère : relais de la flamme, label « Terre de Jeux 2030 », programmes dans les écoles ou encore accès à la montagne.

Nous avons également travaillé sur les financements mobilisables pour les équipements sportifs, notamment autour du **“savoir nager”**, qui sera une priorité en 2026. Cela ouvre des perspectives concrètes pour notre territoire.

Autre sujet important : les difficultés rencontrées dans l'organisation des manifestations sportives de pleine nature. Des simplifications sont en cours et la demande d'expérimentation en Lozère reste sur la table.

Enfin, j'ai proposé la candidature de la Lozère pour accueillir une étape de la future caravane nationale du mois de l'activité physique et sportive.

Une rencontre constructive, tournée vers des actions concrètes pour le développement du sport dans nos territoires.

Renforcer l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers

Le 11 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à **renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers.**

Ce texte apporte plusieurs avancées concrètes pour les élèves en situation de handicap et leurs familles : **meilleure coordination entre les professionnels qui accompagnent l'enfant, renforcement de la place des AESH au sein de l'équipe éducative, accélération de l'affectation des accompagnants** après une décision de la MDPH et **adaptation des épreuves orales des examens nationaux** aux besoins des élèves concernés.

La proposition de loi prévoit également un **renforcement de la formation des**

climatiques ou des événements exceptionnels.

Le rapport met en lumière **une contradiction qui mérite d'être soulignée**. Alors que l'État a annoncé la création de nouvelles brigades dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) afin de renforcer la présence des forces de l'ordre sur le terrain, la Cour des comptes plaide parallèlement pour **une rationalisation plus poussée des moyens existants**.

Pour la Lozère, le risque n'est pas nécessairement celui de fermetures immédiates de brigades, mais plutôt celui d'**une diminution progressive de la présence physique sur le terrain, d'un élargissement des secteurs couverts et d'un allongement des délais d'intervention**.

Je resterai particulièrement attentive aux suites données à ce rapport. **Les impératifs budgétaires ne peuvent conduire à fragiliser davantage les territoires ruraux et de montagne**. Le maintien d'un **maillage territorial de proximité, adapté aux réalités de la Lozère**, demeure une condition essentielle de l'égalité entre les citoyens et de l'accès de tous à un service public de sécurité de qualité.

Une nouvelle brigade mobile pour renforcer la sécurité en Lozère

personnels, un meilleur suivi des politiques d'inclusion scolaire et une attention particulière portée aux élèves en attente d'un accompagnement ou d'une solution adaptée.

Parce que chaque enfant doit pouvoir apprendre, s'épanouir et réussir dans les meilleures conditions, je me réjouis de l'adoption de ce texte qui constitue une nouvelle étape en faveur d'une **école plus inclusive et plus accessible à tous**.

[Voir la Proposition de loi](#)

Le repas à 1€ généralisé pour tous les étudiants

Depuis le **1er mai**, tous les étudiants peuvent bénéficier d'**un repas complet à 1€ dans les restaurants universitaires**, sans condition de ressources.

C'est une avancée importante, portée de longue date par mon groupe. En 2023, notre proposition de loi avait été rejetée d'une seule voix à l'Assemblée nationale, alors même que la précarité étudiante ne cessait de s'aggraver.

Avec mes collègues, nous avons continué ce combat, et cette mesure est aujourd'hui devenue réalité dans le cadre du **budget 2026**.

Je resterai toutefois vigilante : cette généralisation doit s'accompagner des moyens nécessaires pour les CROUS et pour garantir un service de qualité aux étudiants.

Parce que se nourrir dignement ne devrait jamais être un combat.

Comptes de l'Etat 2025 : un vote de refus face à une gestion budgétaire contestable

La commission des Finances a examiné le projet de loi approuvant les comptes de l'État pour l'année 2025. Si ce texte est avant tout un exercice comptable

La colonelle Marie-Béatrice TONANNY,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Lozère
à
Madame la Députée

Objet : Création de la brigade territoriale mobile de Cœur-de-Lozère

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer la création de la brigade territoriale mobile (BTM) Cœur-de-Lozère, au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Lozère, à compter du 1^{er} mai 2026.

Depuis la publication de l'arrêté qui accompagne ce courrier, le groupement de la Lozère travaille activement à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'entrée en fonction de cette unité.

Concernant les moyens humains, à l'issue d'un processus de recrutement régional, cette nouvelle unité sera composée de six sous-officiers de gendarmerie qui viendront s'ajouter aux effectifs déjà présents au sein du groupement. Ils exerceront les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire sur l'ensemble des communes lozériennes situées en zone de compétence gendarmerie. Ils auront pour mission de prolonger l'action de la gendarmerie au cœur des territoires du département, en ciblant les zones les plus éloignées des agglomérations et des brigades existantes. Une offre de service globale sera proposée à la population, recouvrant notamment l'accueil des victimes et la prise des plaintes, les démarches de procuration, les patrouilles au plus près des usagers.

S'agissant des moyens logistiques, nous serons bientôt pourvus d'un véhicule d'accueil de proximité polyvalent : les aménagements d'un camping-car sont en cours de réalisation. Ce projet a mobilisé de nombreux acteurs de la vie associative, politique et économique locale (comité des Amis de la gendarmerie, communautés de communes, ArcelorMittal, Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Sur le plan immobilier, l'implantation des locaux de service de cette unité est prévue au sein de la caserne Pradelles, à MENDE. Nous sommes également dans une phase de prospection afin de trouver six logements, hors caserne, pour les futurs militaires affectés.

La brigade territoriale mobile de Cœur-de-Lozère viendra ainsi bientôt renforcer encore davantage l'efficacité de la réponse de la gendarmerie aux enjeux de service public et de sécurité, pour tous les habitants de la Lozère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma très haute considération.

Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère
Casernes Pradelles
57 avenue du 11 novembre - 48000 MENDE
Tél : 04 66 49 54 04
Courriel : gad@gendarmierie.interieur.gouv.fr

En tant que rapporteure spéciale pour la mission « Sécurité civile », je souhaite revenir sur une avancée importante pour notre territoire.

Au sein de cette mission budgétaire, qui comprend également les crédits de la gendarmerie nationale, étudiés avec ma collègue députée Constance Le Grip, **nous avons voté les crédits dans le cadre du projet de loi de finances.**

Comme je l'avais indiqué à l'automne lors des décisions budgétaires, **l'arrivée d'une brigade mobile en Lozère est désormais effective depuis le 1er mai.** Il s'agit d'un renfort concret pour notre département, avec l'affectation de six militaires supplémentaires au sein du groupement de gendarmerie départementale.

Je me félicite que le ministre de l'Intérieur ait tenu ses engagements.

Cette brigade a vocation à renforcer les brigades territoriales existantes, et non à les remplacer : **le maillage territorial de la gendarmerie est indispensable en Lozère.**

prévu par la loi organique, il constitue également l'occasion d'évaluer les choix budgétaires du Gouvernement.

Malgré une légère amélioration du déficit public en 2025, celui-ci demeure à un niveau élevé et la **dette publique continue de progresser**, atteignant **115,6 % du PIB**. Cette amélioration repose en grande partie sur des **hausse d'impôts et des économies ponctuelles**, sans réponse durable aux déséquilibres de nos finances publiques.

Je regrette également les nombreuses **annulations et gels de crédits intervenus en cours d'année**, qui ont affecté plusieurs politiques publiques et traduit un manque de sincérité dans l'exécution budgétaire.

Pour ces raisons, et parce que ce texte reviendrait à valider la gestion budgétaire du Gouvernement en 2025, j'ai choisi de m'y opposer.

Je continuerai à défendre une gestion des finances publiques à la fois **responsable, transparente et respectueuse des priorités de nos territoires et de nos services publics.**

Une commission d'enquête sur la hausse de la pauvreté en France

Depuis 2017, la précarité progresse à un rythme alarmant dans notre pays. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, **9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2023**, soit 1,2 million de plus qu'au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Cette hausse touche particulièrement les jeunes, les familles monoparentales, mais aussi les seniors. Entre 2017 et 2023, le taux de pauvreté des plus de 65 ans et des travailleurs seniors a connu la plus forte progression toutes catégories d'âge confondues.

Avec mes collègues socialistes et apparentés, nous avons donc pris

Je resterai pleinement vigilante au maintien et au renforcement de ce maillage, essentiel pour la sécurité de tous.

Les postes de docteurs juniors sont en cours d'être pourvus

L'amélioration de l'accès aux soins en Lozère passe par des mesures concrètes pour renforcer l'attractivité médicale de notre territoire. C'est dans cet objectif que le financement des postes de docteurs juniors a été prévu dans le cadre du **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)**, que j'ai voté.

Lors de la première répartition nationale, la Lozère devait bénéficier de **cinq postes de docteurs juniors**. Soucieuse de répondre aux besoins importants de notre territoire, j'ai engagé un travail avec le directeur général de l'Agence régionale de santé de l'époque, Didier Jaffre, afin d'obtenir une dotation plus ambitieuse.

Ce travail a permis de porter à terme à **dix le nombre de postes attribués à la Lozère**. Pour la rentrée 2026, des affectations sont prévues notamment à **Saint-Chély-d'Apcher, Mende, Langogne, La Canourgue et Le Massegros**. Des postes sont également ouverts pour **Le Malzieu-Ville et Florac**, mais n'ont pas encore pu être pourvus à ce stade faute de candidats.

Les docteurs juniors sont des étudiants en médecine en fin de cursus qui exercent sous supervision et participent pleinement à la prise en charge des patients. Leur présence constitue **un renfort précieux pour les professionnels de santé déjà installés et pour les habitants du territoire**. Elle permet aussi à ces futurs médecins de s'ancrer dans notre territoire et, nous l'espérons, **de choisir par la suite de s'y installer durablement**.

l'initiative de créer une **commission d'enquête parlementaire sur les causes et les conséquences de cette hausse de la pauvreté**.

Pendant six mois, nous mènerons un travail approfondi pour évaluer l'impact des réformes économiques, fiscales et sociales menées depuis 2017, mais aussi les effets de la dématérialisation des services publics, qui complique parfois l'accès aux droits.

Notre objectif est clair : **formuler des recommandations concrètes pour lutter contre la pauvreté et mieux protéger les publics les plus fragiles**.

Audiovisuel public : défendre un service public fort et indépendant


J'ai voté contre l'adoption du rapport de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public.

Si des évolutions sont nécessaires pour adapter le service public aux nouveaux usages et renforcer sa transparence, je ne partage pas les conclusions d'un rapport qui privilégie les **polémiques idéologiques** et préconise une **baisse massive des moyens de l'audiovisuel public**.

Une telle réduction budgétaire fragiliserait **l'information locale et régionale, le soutien à la création audiovisuelle française, les investissements dans le numérique** et, plus largement, **les missions de service public auxquelles nos concitoyens sont attachés**.

Je continuerai à défendre un **audiovisuel public indépendant, pluraliste et accessible à tous**.

[Voir la réponse de la ministre](#)

 **Obligations légales de débroussaillage : des réponses attendues pour les territoires ruraux**

Ces jeunes médecins arriveront à la rentrée de septembre, une perspective dont nous pouvons nous réjouir. Leur installation contribuera à **renforcer l'offre de soins de proximité et à améliorer l'accès aux consultations dans plusieurs secteurs du département.**

Face aux défis de la démographie médicale, chaque avancée compte.



Une issue favorable pour l'expérimentation PHV de Grandrieu

Une avancée importante a été obtenue pour pérenniser **l'expérimentation PHV (Personnes Handicapées Vieillissantes)** portée par l'EHPAD Nostr'Oustaou à Grandrieu.

Ce dispositif avait été mis en place lorsque j'étais présidente du Département, en lien avec l'Agence régionale de santé. Convaincus de son utilité pour répondre aux besoins du territoire et des personnes accompagnées, nous avons alors validé cette expérimentation avant qu'elle ne soit reconduite une première fois.

Arrivée au terme de sa période d'expérimentation, la structure se trouvait face à une échéance importante : **pérenniser le dispositif et obtenir les financements nécessaires à sa poursuite.** Cette situation a nécessité de nombreuses démarches et interventions auprès des autorités compétentes.

Au cours des derniers mois, je me suis pleinement mobilisée sur ce dossier, notamment à l'occasion d'un **rendez-vous au ministère de la Santé il y a quelques semaines**, afin de défendre l'avenir de cette offre d'accompagnement essentielle pour notre territoire.

Ces échanges ont permis d'aboutir à une issue positive puisque **le maintien de 10 places est désormais envisagé, avec 4 places dédiées aux FAM et 6 places**

Madame la Députée,

Chère Sophie,

Mon attention a été appelée sur les difficultés croissantes rencontrées par de nombreux habitants des territoires ruraux soumis aux obligations légales de débroussaillage.

Vous le savez, neuf feux de forêt sur dix sont d'origine humaine et naissent entre les zones urbanisées, les infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, lignes électriques) et les espaces naturels. C'est pourquoi les obligations légales de débroussaillage (OLD) existent et permettent de réduire le risque de départ de feux. Dans les zones à risque d'incendie de forêt, les propriétaires doivent en effet débroussailler jusqu'à cinquante mètres autour de leur habitation. Cette mesure permet également d'assurer la sécurité des résidents.

Le principe de la loi est de faire reposer sur les propriétaires des constructions, la responsabilité des opérations contribuant à la diminution du risque de mise à feu généré par leur présence mais également à la protection de leurs biens.

Lors de l'examen de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, les parlementaires ont écarté la possibilité de revenir sur ce principe.

Mais comme vous l'indiquez, la prise en charge par les particuliers de ces OLD peut s'avérer très coûteuse. C'est pourquoi les parlementaires ont créé la possibilité pour des opérateurs publics, tels que les collectivités et leurs groupements ou les gestionnaires d'infrastructures publiques par exemple, de réaliser avec l'accord des propriétaires de construction et à leur frais, des opérations groupées de réalisation des OLD. Ces regroupements sont de nature à diminuer le coût unitaire des interventions. Des réflexions peuvent donc être menées dans les territoires pour trouver des structures qui acceptent de porter ces chantiers.

J'avais alerté le Gouvernement sur les difficultés rencontrées par de nombreux habitants face au coût des obligations légales de débroussaillage (OLD), essentielles pour prévenir les incendies de forêt.

Dans sa réponse, **Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation**, rappelle plusieurs dispositifs pouvant contribuer à réduire cette charge, notamment les opérations groupées portées par les collectivités, le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile et la possibilité pour les communes de mobiliser la dotation aménités rurales.

Des pistes intéressantes qui devront désormais trouver une traduction concrète sur le terrain pour accompagner les propriétaires concernés.

[Voir la réponse de la ministre](#)



Accord UE-Mercosur : une étude interpelle sur ses modalités d'application

pour les personnes en établissement d'accueil non médicalisé (EANM).

C'est une excellente nouvelle pour la Lozère, pour l'EHPAD Nostr'Oustaou et pour les personnes accompagnées ainsi que leurs familles. Elle permet de préserver une réponse adaptée à des besoins spécifiques tout en confortant l'offre médico-sociale dans un territoire rural où chaque place compte.

Je resterai attentive à la concrétisation définitive de cette solution afin de garantir la pérennité de cet accompagnement indispensable.

Lipoedème : la mobilisation se poursuit

Dans la précédente newsletter, je vous informais du dépôt à l'Assemblée nationale de ma proposition de résolution visant à améliorer la reconnaissance et la prise en charge du lipoedème en France.

Depuis, la mobilisation autour de cette pathologie encore trop méconnue continue de prendre de l'ampleur. Un article récemment publié dans **Le Nouvel Observateur** est venu mettre en lumière le parcours souvent difficile des patientes confrontées à cette maladie chronique, encore insuffisamment diagnostiquée et reconnue.

Pour rappel, le lipoedème toucherait près d'une femme sur dix et peut entraîner **des douleurs importantes, une gêne fonctionnelle ainsi que des conséquences psychologiques et sociales majeures.** Pourtant, les patientes ne bénéficient aujourd'hui d'aucune prise en charge spécifique par l'Assurance maladie pour les soins liés à cette pathologie.

Les nombreux témoignages recueillis ces derniers mois, notamment auprès de Lozériennes concernées, confirment la nécessité d'une meilleure

J'ai récemment reçu une **étude indépendante consacrée aux modalités d'application de l'accord UE-Mercosur**, entré en vigueur le **1er mai 2026.**

Au-delà des débats déjà connus sur ses conséquences pour l'agriculture européenne, ce rapport met en lumière **plusieurs mécanismes techniques susceptibles de favoriser une forte concentration des bénéfices économiques de l'accord au profit d'un nombre très limité d'opérateurs étrangers.**

L'étude soulève également des interrogations sur **la transparence de ces dispositifs**, ainsi que sur **la capacité des institutions européennes à garantir une répartition équitable des avantages liés à l'ouverture commerciale.**

Parce que ces questions concernent directement l'avenir de nos filières agricoles, nos territoires ruraux et la souveraineté économique européenne, j'ai souhaité mettre ce document à votre disposition.

[Lire le rapport](#)

Produits phytopharmaceutiques : pour une transition agroécologique européenne

Face à un projet de la Commission européenne visant à assouplir les règles applicables aux produits phytopharmaceutiques, une proposition de résolution européenne a été déposée par mon groupe afin de défendre **une transition agroécologique conciliant santé publique, protection de l'environnement et compétitivité agricole.**

Le texte formule **12 propositions** pour mieux encadrer l'utilisation des pesticides, renforcer l'évaluation scientifique de leurs impacts et garantir

reconnaissance du lipœdème et d'une amélioration du parcours de soins.

Le sujet progresse dans le débat public et c'est une étape essentielle.

Je poursuivrai mon engagement afin que cette maladie soit mieux connue, mieux diagnostiquée et mieux prise en charge, au bénéfice des milliers de femmes qui en souffrent au quotidien.

[Voir l'article](#)


Chlordécone : vers la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat

La proposition de loi visant à reconnaître la responsabilité de l'État dans le **scandale du chlordécone** sera prochainement examinée à l'Assemblée nationale.

Utilisé pendant plusieurs décennies dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique, **le chlordécone est un pesticide extrêmement toxique dont les effets sur la santé et l'environnement étaient pourtant connus depuis de nombreuses années.** Aujourd'hui encore, les sols, les eaux et une partie de la chaîne alimentaire restent durablement contaminés.

Ce texte vise à **reconnaître officiellement la responsabilité de l'État dans cette catastrophe sanitaire et environnementale**, afin de faciliter l'accompagnement des victimes, l'indemnisation des préjudices subis et la poursuite des actions de dépollution.

Cette reconnaissance constitue une étape essentielle pour répondre à l'un des plus importants scandales sanitaires que la France ait connus.

 **Mieux soutenir la recherche sur les maladies rares de l'enfant**

une concurrence loyale entre les producteurs européens et les produits importés.

L'objectif est de protéger nos agriculteurs contre la concurrence déloyale tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de santé et d'environnement.

Cadmium : mieux protéger notre alimentation


J'ai cosigné une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à réduire l'exposition des Français au **cadmium**, un métal lourd présent notamment dans certains engrais phosphatés et qui peut se retrouver dans notre alimentation.

Classé comme **cancérogène certain** par les autorités sanitaires, le cadmium fait l'objet d'alertes croissantes en raison de ses effets potentiels sur la santé. La France figure aujourd'hui parmi les pays européens les plus exposés à cette contamination.

Le texte prévoit un **abaissement progressif des seuils de cadmium autorisés dans les engrais phosphatés**, afin de limiter la contamination des sols, des cultures et, à terme, de notre alimentation.

Cette avancée constitue une mesure importante de prévention et de protection de la santé publique, tout en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles.

[Voir la PPL](#)

 **Premiers échanges dans le cadre des Matinales des maires**

L'Assemblée nationale va examiner une proposition de loi visant à mieux soutenir la recherche sur les **cancers, maladies rares et maladies orphelines de l'enfant**.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes patients ne bénéficient pas de traitements adaptés, faute d'investissements suffisants dans la recherche pédiatrique. Le texte propose donc la création d'un **fonds d'investissement public dédié au développement de solutions thérapeutiques pour les enfants**.

L'objectif est de favoriser l'émergence de traitements spécifiquement conçus pour les jeunes patients et d'accélérer les progrès de la recherche médicale dans ce domaine.

Frelon asiatique : le Gouvernement étudie de nouvelles solutions

Avec plusieurs de mes collègues députés, j'ai alerté la ministre de l'Agriculture sur **les conséquences de la prolifération du frelon asiatique** pour les apiculteurs et sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures prévues par la loi adoptée en 2025.

Dans sa réponse, la ministre Annie Genevard rappelle que le cadre réglementaire européen actuel ne permet pas, à ce stade, de mobiliser le Fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) pour indemniser les dégâts causés par le frelon asiatique.

La ministre indique toutefois que le **Gouvernement travaille actuellement, avec le ministère de la Transition écologique, à l'identification d'autres solutions afin de répondre aux objectifs fixés par le législateur et de mieux accompagner la filière apicole**.

Je resterai mobilisée pour que des mesures concrètes puissent rapidement



LES Matinales DES MAIRES

UN TEMPS D'ÉCHANGE, D'ÉCOUTE ET D'ACTION ENSEMBLE, POUR NOS COMMUNES

- UN PETIT-DÉJEUNER OFFERT**
Pour bien commencer la journée, dans un cadre convivial.
- UN FORMAT COURT**
Un moment privilégié pour échanger sur vos priorités et vos réalités.
- UN MOMENT D'ÉCHANGE PRIVILÉGIÉ**
Votre parole compte. Vos enjeux sont ma priorité.
- À VOS CÔTÉS, TOUT AU LONG DU MANDAT**
Un point annuel pour avancer ensemble et faire remonter vos besoins.

RENCONTRONS-NOUS PRÈS DE CHEZ VOUS !
en mai, juin et septembre 2026
Dates et lieux communiqués prochainement

- Le rôle du député pour les communes
- Le point législatif
- Nos contacts et permanences

Parce que vos communes font vivre la Lozère, continuons d'agir ensemble pour les Lozériennes et les Lozériens.

19 allée Piencourt 48000 Mende | 04 66 32 53 83 | charlotte.chaleil@clb-an.fr
Sophie PANTEL, votre députée

Comme annoncé dans la précédente newsletter, j'ai souhaité mettre en place les **Matinales des maires**, un nouveau rendez-vous destiné à favoriser les échanges avec les élus locaux sur les sujets qui concernent directement nos communes et nos territoires.

La première rencontre s'est tenue ces dernières semaines et a permis d'aborder plusieurs thématiques d'actualité dans un format d'échange simple et convivial. Ces temps de dialogue ont vocation à permettre aux élus de partager leurs interrogations, leurs préoccupations et leurs retours d'expérience sur les réalités du terrain.

D'autres Matinales seront organisées dans les prochains mois et les invitations seront adressées progressivement aux élus du département en fonction des thèmes abordés.

Les élus qui souhaitent être informés des prochaines rencontres ou figurer sur la liste de diffusion peuvent dès à présent se faire connaître en écrivant à charlotte.chaleil@clb-an.fr.

voir le jour afin de protéger les apiculteurs et leurs exploitations.

Le dialogue avec les maires et les élus municipaux est indispensable pour nourrir le travail parlementaire et porter au mieux les enjeux de la Lozère à l'Assemblée nationale.

Niche parlementaire du groupe LIOT

- **Adoption à l'unanimité de la proposition de loi portant abrogation du Code noir** : l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à abroger officiellement le Code noir et l'ensemble des textes qui ont permis son application et son extension dans les territoires français. Le texte prévoit également la remise d'un rapport au Parlement afin d'identifier les dispositions héritées du droit colonial encore en vigueur, d'évaluer les conséquences de l'esclavage sur les territoires concernés et d'analyser son impact durable sur la société française. Ce rapport devra aussi proposer des pistes pour renforcer l'enseignement de l'histoire de l'esclavage et développer les actions mémorielles sur l'ensemble du territoire.
 - **Adoption à l'unanimité de la proposition de loi en faveur des communes et de la petite enfance** : la proposition de loi avait été adoptée sans modification par la commission des affaires sociales le mardi 19 mai 2026. Son article unique vise à étendre à toutes les communes la compensation financière dont bénéficient celles de plus de 3 500 habitants pour l'exercice de l'ensemble des compétences du service public de la petite enfance.
-

Les dernières questions écrites déposées

- Ruralité : difficultés d'application des obligations légales de débroussaillage
- Agriculture : modalités de contrôle du critère de "mise à disposition" PAC 2026

[Retrouvez mes questions posées](#)

Cosignatures de PPL

- Proposition de loi visant à faciliter l'accès au logement des familles grâce à la création d'un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 100 000 euros.
Face à la baisse de la natalité et aux difficultés croissantes d'accès au logement, ce dispositif permettrait d'aider concrètement les familles à acheter, construire ou

agrandir leur résidence principale afin d'accueillir un enfant dans de meilleures conditions.

Accessible dès la déclaration de grossesse et jusqu'aux cinq ans de l'enfant, cette mesure vise à lever les freins matériels qui pèsent aujourd'hui sur les projets familiaux.

- Proposition de loi pour une **restauration hors domicile plus transparente et responsable.**

Ce texte vise à mieux informer les consommateurs sur les plats « faits maison », à valoriser le savoir-faire des restaurateurs et à garantir des conditions de concurrence plus équitables dans le secteur.

La proposition de loi prévoit notamment de renforcer l'affichage du « fait maison », de créer une qualité d'« artisan restaurateur », de mettre en place un « permis d'entreprendre » pour accompagner les nouveaux exploitants, et de donner davantage de moyens aux communes pour préserver la diversité commerciale dans leurs centres-villes et leurs territoires.

L'objectif est simple : défendre une restauration de qualité, soutenir les professionnels engagés et permettre à chacun de consommer en toute transparence.

- Proposition de loi visant à **favoriser la création et la reprise d'entreprises sous forme de SCOP et de SCIC.**

Ce texte prévoit notamment de renforcer les aides financières et fiscales pour accompagner les salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise en modèle coopératif, afin de préserver les emplois, les savoir-faire et l'activité dans les territoires.

L'objectif : soutenir une économie plus durable, participative et ancrée localement.

- Proposition de résolution européenne pour **défendre l'exception culturelle européenne dans le cadre de la révision de la directive sur les services de médias audiovisuels.**

Ce texte vise à protéger la création audiovisuelle et cinématographique européenne face aux grandes plateformes numériques, à préserver les mécanismes de financement de la création et à renforcer la visibilité des œuvres européennes.

L'objectif : défendre notre souveraineté culturelle et soutenir la diversité de la création européenne.

- Proposition de résolution européenne visant à **réviser la définition de l'« œuvre européenne ».**

L'objectif est de mieux protéger la création audiovisuelle européenne en tenant compte de la réalité du financement, de la détention des droits et du contrôle des œuvres, afin que les dispositifs de soutien bénéficient réellement à la production européenne indépendante.

Ce texte vise à défendre notre souveraineté culturelle et à soutenir durablement l'industrie audiovisuelle européenne.

- Proposition de loi visant à **rendre imprescriptibles les crimes sur les mineurs.**

Ce texte propose de supprimer tout délai de prescription pour les crimes les plus graves commis sur des mineurs (viols, incestes, meurtres, actes de torture ou de

barbarie, enlèvements, traite des êtres humains aggravée). L'objectif est de permettre aux victimes de saisir la justice, même plusieurs décennies après les faits.

- Proposition de loi visant à garantir l'honorabilité des personnes intervenant auprès des mineurs.

Ce texte instaure un certificat d'honorabilité obligatoire pour toute personne intervenant auprès de mineurs, fondé sur la vérification du casier judiciaire et des fichiers d'infractions sexuelles ou violentes. L'objectif est de mieux protéger les enfants en renforçant les contrôles des personnes en contact avec eux.

Actualité en Lozère



30 mai 2026

Congrès départemental des sapeurs-pompiers de Lozère au Masségros



29 mai 2026

70 ans de l'entreprise Martin à Javols



29 mai 2026

Matinales des maires à Langogne pour la comcom du Haut Allier



26 mai 2026

Journée nationale de la Résistance à Mende



24 mai 2026

Commémoration à La Tourette



23 mai 2026

Transhumance de Bonnecombe



22 mai 2026

Inauguration du Vignoble Coworking à Mende



21 mai 2026

France 2030 : visite de Bruno Bonnell en Lozère



21 mai 2026

Inauguration du tiers-lieu "La Pompe" à Florac



16 mai 2026

Tour du Gévaudan U19



8 mai 2026

Cérémonie du 8 mai :
représentation à
Marvejols



8 mai 2026

Commémoration du 81e
anniversaire de la Victoire
des Alliés à Mende

[Voir toute l'actualité en Lozère](#)

Actualité à Paris



27 mai 2026

Ravivage de la flamme du
soldat inconnu avec
l'école Sainte-Angèle de
Chirac



27 mai 2026

Etats généraux de la
Stomie : une mobilisation
collective



26 mai 2026

Echanges avec le
ministre chargé des
Relations avec le
Parlement



12 mai 2026

Hommage à l'abolition de
l'esclavage à l'Assemblée
nationale



6 mai 2026

AG de la fédération des
lieutenants de l'ouvetterie



5 mai 2026

Rencontre avec la
Ministre des Sports et le
CDOS

[Voir toute l'actualité à Paris](#)

**Sophie Pantel, Députée de la Lozère - Serge
Gayssot, suppléant**

19 allée Piencourt, 48000, Mende

Site web : sophiepantel48.fr - [Contact](#)

Photos : Sophie Pantel - Canva

Suivez moi sur Facebook



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous
êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)